



désignés par la même Organisation et que la parité et l'équilibre géographique soient également pris en compte ;

4. *Invite* le Président et le Vice-Président sortants à seconder le Secrétariat dans la préparation de la 15<sup>ème</sup> Réunion du Comité Scientifique ;
5. *Désigne* les représentants régionaux, jusqu'à 3 membres par sous-région, comme suit :
  - Souad LAMOUTI, Giancarlo LAURIANO et Mohamed Naoufal TAMSOURI représentant la Méditerranée occidentale et la zone Atlantique adjacente,
  - Drasko HOLCER, Caterina FORTUNA et Tilen GENOV représentant la Méditerranée centrale,
  - Celine MAHFOUZ représentant la Méditerranée orientale
  - Dimitar POPOV et Mehmet Arda TONAY représentant la mer Noire
6. *Demande* au Bureau d'examiner toute candidature supplémentaire pour les représentants régionaux du Comité scientifique, afin de pourvoir les postes vacants dans les sous-régions concernées avant la prochaine réunion du Comité scientifique ;
7. *Apprécie* l'offre de l'Italie de fournir pour la période triennale 2023-2025 et à titre expérimental, une Contribution Volontaire pour couvrir les frais de participation aux réunions du Comité scientifique d'un maximum de 8 représentants régionaux de pays éligibles ;
8. *Désigne* des représentants *nommés* par la CBI et la CMS pour la période 2023-2025 comme suit :
  - Greg DONOVAN, représentant le Comité Scientifique de la CBI,
  - Mark SIMMONDS, représentant le Conseil Scientifique de la CMS ;
9. *Remercie* la CBI, la CIESM, la CMS, et l'UICN pour assumer la responsabilité financière de participation de leurs experts ;
10. *Décide* d'amender les règles de procédures du Comité Scientifique comme [annexées](#) à la présente Résolution ;
11. *Convient* que la présente Résolution remplace la Résolution 7.7.











